



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le cinq avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusées : Laurence COLLADO représentée par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Nadine MARION
Nathalie FORESTIER représentée par Siegfried JAEGER

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de Suffrages exprimés : 15

FISCALITE DIRECTE LOCALE 2016

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition à appliquer à chacune des trois taxes directes locales pour l'année 2016,

DECIDE, à l'unanimité, de voter les taux suivants portés au cadre II de l'état 1259 intitulé «Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016», à savoir :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 10,45 % |
| - taxe foncière (bâti) | 18,20 % |
| - taxe foncière (non bâti) | 47,80 % |

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

